

Communiqué de Presse

Nouvelles normes en matière de CO₂ pour les voitures particulières et les camionnettes : une avancée ambitieuse et réaliste vers un nouveau paradigme

(14 novembre 2017)

Le 8 novembre 2017, la Commission a présenté ses propositions relatives aux normes d'émission de CO₂ après 2021. Elle propose une réduction de 30% des émissions pour les voitures particulières et les camionnettes d'ici 2030, tout en fixant un objectif intermédiaire de 15% de réduction d'ici 2025. Ces nouveaux objectifs succéderont au règlement actuel qui fixe des objectifs de 95g de CO₂/km pour les voitures particulières et de 147g de CO₂/km pour les camionnettes d'ici 2021. Une amende de 95 euros par gramme de CO₂/km excédentaire pour chaque véhicule sera imposée en cas de non-respect.

Les nouveaux objectifs seront accompagnés d'un mécanisme incitatif pour l'introduction de véhicules « zéro émission » (batterie électrique ou hydrogène) et de véhicules à basse émission (- de à 50g de CO₂/km – principalement des véhicules hybrides rechargeables). Les constructeurs réalisant une part de véhicules à émission nulle et faible, supérieure au seuil proposé de 15% en 2025 et de 30% en 2030, seront récompensés sous la forme de crédits permettant un assouplissement des objectifs de CO₂.

La surveillance du marché sera renforcée en mesurant et en suivant la consommation mondiale réelle de carburant sur la base d'une obligation pour les constructeurs d'équiper leurs véhicules neufs de dispositifs standardisés.

Afin de soutenir la décarbonisation du secteur du transport, la Commission prévoit de débloquer 800 millions d'euros dans le cadre du programme « Connecting Europe Facility » pour le déploiement de points de recharge interopérables. Cette mesure devrait encourager les investissements publics et privés (actuellement 200 000 points de charge sont en service dans l'UE, 800 000 sont nécessaires). Une enveloppe supplémentaire de 200 millions d'euros sera allouée à la création d'un partenariat public-privé pour le développement de la prochaine génération de batteries. Et enfin, en vue d'encourager l'introduction de motorisations alternatives, la Commission fixera des objectifs aux autorités publiques pour l'acquisition de véhicules « zéro émission » ou à faible émission dans les marchés publics.

Pour industriAll Europe, ces propositions sont un compromis équilibré entre les différents objectifs. Elles sont un tremplin important vers une mobilité bas carbone tout en maintenant l'industrie à la pointe du progrès technologique et en permettant une transition sociale progressive. En effet, l'objectif de réduction de 30% des émissions de CO₂ correspond à l'objectif de 30% défini dans le Cadre pour le climat à l'horizon 2030 de l'UE pour les secteurs hors-SCEQE. Les nouveaux objectifs (et le seuil pour les véhicules zéro émission ou à faible émission) encourageront également le développement de technologies bas carbone puisqu'elles sont liées à l'introduction de motorisations alternatives. De même, le fait d'inclure les hybrides rechargeables dans le seuil pour les motorisations alternatives permettra de compenser la faible intensité en main d'œuvre des véhicules purement électriques par la forte intensité en main d'œuvre des hybrides rechargeables. Ceci contribuera à une transition en douceur vers le nouveau paradigme de l'industrie automobile. Il convient également de saluer les efforts entrepris pour maintenir l'ensemble de la filière au sein de l'UE avec la mise en place d'une Alliance européenne pour la fabrication de batteries électriques.

Communiqué de Presse

IndustriAll Europe reste toutefois inquiète quant à l'impact sur l'emploi. De nouveaux emplois (70 000 selon la Commission) seront créés dans les technologies de l'information, le déploiement des infrastructures de charge ou en employant les économies dues à la baisse des importations de pétrole. Mais l'électrification va complètement transformer la filière automobile et la structure de l'emploi. De nombreux emplois, notamment dans la fabrication, risquent de devenir obsolètes. En conséquence, industriAll Europe réclame des mesures d'accompagnement pour les travailleurs et les régions du secteur automobile, qui risquent d'être victimes de cette transition. Tous les instruments disponibles pour la reconversion et requalification, la reconversion régionale et le réemploi devront être mobilisés et renforcés.

IndustriAll Europe réclame des mesures supplémentaires pour favoriser l'introduction de motorisations alternatives. En effet, la réalisation des objectifs en matière d'émission dépendra dans une large mesure de l'acceptation des consommateurs (qui est liée aux prix et à la gamme de véhicules électriques). Des mesures incitatives fortes pour orienter le comportement des consommateurs seront nécessaires ainsi que des investissements bien plus importants dans les infrastructures de recharge.

IndustriAll Europe estime que des amendes devront être imposées pour soutenir le secteur et les travailleurs dans la transition vers des produits bas carbone. Actuellement, seuls 4 constructeurs sur 11 sont en bonne voie d'atteindre les objectifs de 2021 (en partie en raison de la baisse de la part du diesel et de l'augmentation de la part de marché des véhicules utilitaires).

IndustriAll Europe regrette le fait que le nouveau règlement entrainera une hausse du prix des voitures de 1 000 euros en moyenne, rendant les véhicules neufs moins abordables pour les personnes ordinaires.

Alors que la baisse de la dépendance aux importations de pétrole doit être saluée, industriAll Europe met en garde contre de nouvelles dépendances liées à l'accès aux matières premières (lithium, cobalt et nickel devant être importés de régions éloignées) ou à l'approvisionnement suffisant en électricité. Elles pourraient être un obstacle au respect des nouvelles normes.

« C'est une approche équilibrée qui garantit un passage durable et effectif des moteurs conventionnels à des motorisations alternatives. Nous réclamons depuis toujours que les bouleversements technologiques se fassent de manière progressive d'un point de vue social. Nous pensons que la proposition de la Commission permet une transition graduelle. Nous espérons que les changements seront gérés d'une manière socialement acceptable, en évitant les licenciements économiques dans les industries traditionnelles de la fabrication et en créant des opportunités d'emploi alternatives dans des activités pérennes. Aucun travailleur ne doit être laissé pour compte dans ce processus de transition », a déclaré Luc Triangle, Secrétaire général d'industriAll Europe.

Contact : Guido Nelissen, Guido.Nelissen@industrial-all.eu, T+32 2 226 00 77

IndustriAll Europe représente la voix de 7 millions d'hommes et de femmes travaillant à travers les chaînes d'approvisionnement des secteurs manufacturier, minier et énergétique en Europe. Notre volonté est de protéger et promouvoir les droits des travailleurs. Notre fédération européenne regroupe 177 organisations syndicales dans 38 pays européens. Notre objectif est d'être un acteur puissant dans le domaine de la politique européenne vis-à-vis des entreprises européennes, des industries européennes, des associations d'employeurs et des institutions européennes.